



KTS[®] CONTROL

Contrôle le développement des micro-organismes responsables des déviations organoleptiques sur vin.



Chitosan activé issu
d'*Aspergillus niger*

S'utilise sur vin
après FA
ou après FML

Outils de bio contrôle
dans un process de
low SO₂



OBJECTIFS ŒNOLOGIQUES

- Sa forme granulée spécifique favorise la mise en œuvre du produit et assure une efficacité de traitement sur le vin.
- Élimine ou empêche le développement des micro-organismes indésirables, responsables des déviations organoleptiques.



DOSE D'EMPLOI

Dose conseillée : 2 à 10 g/hL suivant les risques microbiologiques.

Dose maximale légale selon la réglementation européenne en vigueur : 18g/hL.



CONDITIONNEMENT



**100G
500G**



CONSERVATION

Emballage plein, scellé d'origine, à l'abri de la lumière dans un endroit sec et exempt d'odeur.
Hors gel. Emballage ouvert : à utiliser rapidement.

Les informations figurant ci – dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles sont données sans engagement ou garantie dans la mesure où les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle. Elles ne dégagent pas l'utilisateur du respect de la législation et des données de sécurité en vigueur. Ce document est la propriété de SOFRALAB et ne peut être modifié sans son accord.



MODE D'EMPLOI

KTS® CONTROL peut s'utiliser en fin de FA ou en fin de FML, mais également lors de FML non désirées ou non maîtrisées.



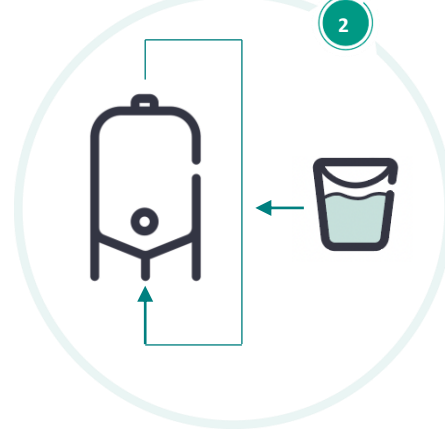
DILUTION PRÉALABLE ET HOMOGENÉISATION



Bien homogénéiser !

Disperser le produit dans 10 fois son poids d'eau
Ne pas utiliser de vin

INCORPORATION



Ajouter à la cuve lors d'un remontage



En cas de contamination d'un vin de base par un microorganisme d'altération de type *Brettanomyces*, il est recommandé d'observer un délai de minimum 15 à 20 jours et d'effectuer un soutirage avant le tirage.

Les conditions de pH, d'alcool ainsi que la rémanence du **KTS® CONTROL** peuvent, sans le respect de ce délai, conduire à un arrêt du levain de tirage.

En cas de contamination par *Brettanomyces*, un traitement au **KTS® CLEAR** peut être réalisé après celui effectué au **KTS® CONTROL**.

Précaution d'utilisation :

Produit pour usage œnologique et exclusivement professionnel.

Utiliser conformément à la réglementation en vigueur.

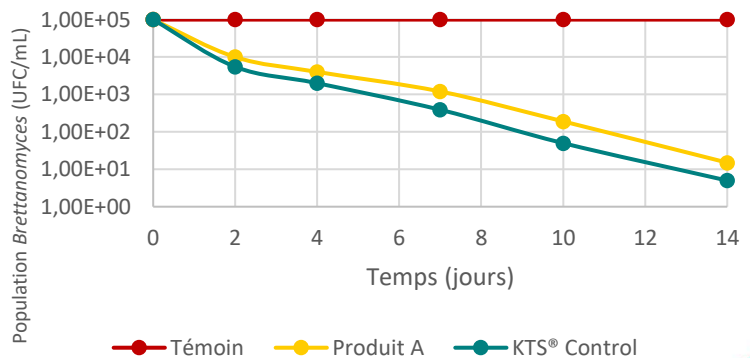


RÉSULTAT D'ESSAIS

KTS® CONTROL diminue significativement la population de *Brettanomyces* dès 48h.

Après 2 semaines d'action, elle est pratiquement éradiquée. A dose équivalente, **KTS® CONTROL** est plus efficace que le produit A.

Suivi des populations *Brettanomyces* par PCR quanti sur un vin de Merlot millésime 2013 suite à l'ajout de 10 g/hL de produit (sans ajout préalable de SO₂)



* *Produit A : formulation à base de chitosan*